

Arrêté n° 1719 CM du 25 août 2022 portant nomination de M. Deny Fresnel en qualité de directeur de la commande publique

(NOR : DCO22000424AC)

Paru in extenso au journal officiel n°83 NS du 25/08/2022 à la page 6498 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 25/08/2022

Le Président de la Polynésie française,
Sur le rapport du ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu la délibération n° 2016-38 APF du 26 mai 2016 modifiée relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels ;
Vu l'arrêté n° 2227 CM du 4 octobre 2021 portant création et organisation de la direction de la commande publique ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 24 août 2022,

Arrête :

Article 1er

M. Deny Fresnel est nommé en qualité de directeur de la commande publique à compter du 25 août 2022.

Art. 2

Le ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Deny Fresnel et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 août 2022.

Par le Président de la Polynésie française :
Edouard FRITCH.

Le ministre des finances,
de l'économie,
Yvonnick RAFFIN.